

L'avenir des retraites, le présent de la planète

Contre-projet écologiste
au projet du gouvernement Philippe



Introduction

La liste est longue des griefs que l'on peut nourrir à l'encontre de cette réforme des retraites. Mais, si les motifs d'opposition ne manquent pas, les écologistes sont attachés à la mise en valeur de propositions.

Notre boussole ? L'écologie, c'est-à-dire la préservation de l'environnement, la justice sociale et la démocratie. C'est avec cette boussole que nous analysons ce projet de réforme, pour mieux démonter les mythes et éléments de langage ressassés par ce gouvernement et ses soutiens, décrypter les dangers de cette réforme et proposer les solutions pour une réforme qui allie justice sociale et protection du climat.

Le projet Macron-Philippe, c'est une méthode brusque et brouillonne qui tente de monter les Français-es les un-es contre les autres, c'est une « réforme » qui réclame toujours plus d'efforts aux plus grand nombre quand les plus riches en sont épargnés et qui fait des femmes, des précaires et des plus jeunes les grand-es perdant-es.

Un exemple suffit : avec le calcul sur toute la carrière, on favorise les élèves de grandes écoles en général, les bien-né-es, qui sortent avec un bon premier salaire, ceux-là mêmes qui peuvent épargner par ailleurs, et on enfonce la tête sous l'eau de toutes celles et ceux qui peinent à s'insérer dans la vie professionnelle au prix de contrats précaires et de conditions de travail très difficiles, faites d'horaires décalés et de temps partiel subi.

Pour les écologistes, l'enjeu, c'est plus de justice sociale, l'enjeu, c'est quelles possibilités pour les travailleurs et travailleuses de s'engager sereinement dans l'avenir et de savoir qu'après un temps de travail vient le repos, les loisirs et autres.

L'autre enjeu concerne l'écologie. Car un régime par points, avec une valeur du point incertaine, incite grandement à la capitalisation. Or, les fonds de pension type « Blackrock » qui gèrent ces retraites par capitalisation sont des prédateurs pour le climat... mais qui sont particulièrement vulnérables aux crises économiques qui seront causées par le réchauffement climatique et qui disposent de très nombreux actifs liés aux hydrocarbures fossiles. C'est le risque, là, de voir la retraite de centaines de milliers de personnes menacée si l'on décidait de mettre en place la transition écologique ou même réduite à néant en cas de crise climatique majeure.

À mille lieux de cette réforme injuste et inefficace, les propositions des écologistes reposent sur du concret, sur l'étude des imperfections de notre système actuel et la mise en avant de solutions pour le pérenniser et l'améliorer à la fois.

Et une réforme des retraites ne suffit pas pour faire société. À l'instar du programme des jours heureux du Conseil national de la Résistance, qui mit sur pied la retraite il y a 70 ans et qui s'accompagnait d'un plan d'action bien plus vaste, nous devons accompagner ces propositions d'actions résolues sur la protection des travailleurs/euses contre l'uberisation, les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale et ce grand plan d'investissements dans la transition écologique. Ce « green new deal », ce sont des centaines de milliers d'emplois qui ont du sens, utiles aux territoires et non-délocalisables, et des alliés dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les financements sont là, pourquoi attendre ?

Plutôt que les (mauvais) calculs d'apothicaires et « *travailler plus pour vivre moins bien* », reprenons le chemin des conquêtes sociales et environnementales et choisissons la société écologiste du bien vivre.



Julien Bayou, secrétaire national

photo ©Chloé Guilhem

Une retraite moins simple et plus injuste pour presque tous

En 1995, au moment de l'annonce du plan Juppé, la plupart des médias relayaient les éléments de langage fournis par le gouvernement de l'époque. La réforme proposée alors était présentée comme « *la seule politique possible* » pour « *sauver* » le modèle social. Aujourd'hui, le gouvernement d'Édouard Philippe s'emploie lui aussi à tenter de convaincre que sa réforme est « *plus juste, plus simple, pour tous* ». La réalité est pourtant bien différente. Le projet qui nous est présenté aura pour principal effet d'obliger les actifs à travailler plus longtemps et de réduire les pensions des retraités. Chacun sera renvoyé à une logique individualiste implacable, dans un système pas vraiment universel dont les plus fragiles seront les principales victimes quand les plus aisés se tourneront vers des fonds de pension ; et l'État, plus soucieux d'équilibre budgétaire que de justice sociale, se désengagera progressivement, minant à terme le système. La réforme Delevoye/Philippe/Macron est une réforme libérale, mais comme toute réforme libérale, elle n'est jamais présentée comme cela. Il est donc nécessaire de commencer par déconstruire les « *vérités* », les « *évidences* » avancées par le gouvernement et le sens réel des choix politiques mis en œuvre par cette réforme.

LE CHIFFON ROUGE DU FINANCEMENT DES RETRAITES

Pour présenter une réforme des retraites libérale, il faut d'abord dramatiser la situation financière : déficit des régimes de retraites, vieillissement de la population, qui, sans une « *prise de responsabilité* », nous pousseront à la banqueroute.

Selon les experts du Conseil d'orientation des retraites (COR), le manque à gagner des caisses de retraites pour 2025-2030 est estimé entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025, mais, selon ces mêmes experts, ce déficit possible est d'abord lié à une baisse des recettes, du fait, notamment, des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires **et de la réduction importante du nombre de fonctionnaires**. Ce déficit des caisses de retraites, provoqué par le gouvernement, représentait seulement 0,1 % du PIB en 2018. Il est facilement absorbable. Ajoutons que la part des pensions dans le PIB s'élevait à plus de 14% en 2016 et qu'en 2018, il est de 13,7% et devrait rester stable à l'avenir, selon le COR.

L'autre idée répétée à l'envi, c'est le « choc » démographique. L'espérance de vie progresse, donc il faudra financer plus de retraités avec moins d'actifs, donc il faudra travailler plus longtemps, mais ce n'est pas grave, puisqu'on vivra plus longtemps. CQFD. On oublie d'ajouter qu'il y a une dizaine d'années de différence dans l'espérance de vie en bonne santé entre un ouvrier et un cadre homme. De plus, à moyen terme, la démographie changera, facilitant l'équilibre du système. La dernière génération de « baby boomers », nés en 1972, seront 930 000 à partir à la retraite en 2034, en revanche, ceux nés en 1976 seront 795 000. Il faut également s'attendre à un tassement de la croissance de l'espérance de vie.

En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité, aujourd'hui, il y a 1,7 actifs pour 1 retraité et, pourtant, le système par répartition tourne toujours. Il y a quarante ans, la pauvreté touchait un tiers des retraités. Depuis, le niveau de vie des plus de 65 ans n'a cessé de progresser. En 2015, il était même en moyenne légèrement supérieur à celui des actifs. Cette période n'a pourtant pas été la plus brillante du point de vue économique avec les crises et l'installation du chômage de masse. On a donc réussi, dans un contexte difficile, face à une évolution inédite du ratio actifs/retraités, à financer et à améliorer nettement la situation des retraités. Tout cela en réduisant en plus le temps de travail.

On estime que le ratio cotisants-retraités sera de 1,5 pour 1 en 2040, donc rien d'insurmontable par rapport à la période précédente, même dans un contexte d'absence durable de croissance économique. Pourtant, pour montrer sa « responsabilité », le projet prévoit de plafonner les dépenses à leur niveau actuel, soit environ 14% du PIB. Or, la part des plus de 65 ans passera de 20% à 26% de la population dans les 30 prochaines années. La réforme érige donc en règle ce qui déjà résultait des réformes précédentes : on devra partager en plus de parts le même gâteau, ce qui signifiera, pour tout le monde, ou presque, une réduction des pensions.

LE SYSTÈME À POINTS, NI PLUS SIMPLE, NI PLUS JUSTE

Le choix fait par le gouvernement est celui d'un système universel par point, en théorie plus simple, où « 1 euro cotisé donne les mêmes droits à tous ».

Nous, écologistes, souhaitons la convergence par le haut des régimes de retraite du privé et du public (ainsi que de l'ensemble des dispositifs de protection sociale), mais les propositions du gouvernement ne simplifient rien, renforcent des injustices et détruisent à terme les solidarités.

Aujourd'hui, les pensions de base sont calculées en tenant compte des 25 meilleures années dans le privé, des six derniers mois dans la fonction publique. Le système par points proposé sera calculé sur l'ensemble de la carrière. De fait, il sera défavorable aux personnes qui ont connu des carrières marquées par des périodes de chômage, de petits boulots précaires ou de travail à temps partiel, ou ayant été contraintes au temps partiel pour aider un ou une proche ayant des difficultés de santé. Ce qui concerne plus particulièrement les femmes, premières victimes de ce projet de réforme (cf. encart). Le système envisagé favorise, en revanche, celles et ceux qui ont eu des emplois à temps plein avec des rémunérations stables tout au long de leur vie professionnelle.

Le gouvernement affirme que le nouveau système pourra améliorer la situation des fonctionnaires en tenant désormais compte des primes. Sauf que beaucoup de fonctionnaires de catégorie C (les moins bien payés) et les enseignants perçoivent peu de primes. Pour rassurer les enseignants, le ministre fait des promesses de revalorisation des salaires, mais... pour plus tard. Le nombre d'enseignant-es en France s'élève à 900 000. Avec la nouvelle réforme, il faut s'attendre à une perte de 500 à 900 euros par mois sur la pension moyenne. Pour compenser cette perte, le gouvernement propose d'injecter de 400 à 500 millions par an, ce qui fait une augmentation mensuelle entre 37 et 46 euros. Largement insuffisant pour rattraper la perte prévue.

Le système de retraites par points proposé crée une forte incertitude sur le revenu futur des retraité-es en faisant entièrement dépendre celui-ci de la valeur du point. La « règle d'or pour que la valeur des points acquis ne puisse pas baisser » ou « l'indexation du point sur les salaires » sont des engagements qui ne garantissent pas un taux de remplacement juste et durable, d'autant plus que ces promesses se confrontent à une autre « règle d'or » : le plafonnement des dépenses. Pour donner un élément de comparaison, le point d'indice qui sert à calculer le salaire des fonctionnaires ne baisse pas non plus, mais le gouvernement l'a gelé depuis 2017, ce qui entraîne mécaniquement une diminution du pouvoir d'achat dans la fonction publique. La mise en place du système par points tel que proposé par ce gouvernement se traduira par une paupérisation croissante des futur-es retraité-es.

Les femmes, premières victimes de la réforme

Actuellement, le système de pension est très injuste pour les femmes qui gagnent, en moyenne, à la retraite, 42% de moins que les hommes (chiffres 2017). Cette différence est atténuée ou compensée lorsque les femmes sont mères et/ou mariées. Ces inégalités de pension sont le résultat de carrières différentes entre les femmes et les hommes : plus morcelées, plus souvent ponctuées de temps partiel, plus souvent sur les bas salaires, les femmes payent au prix fort, à la fin de leur vie, toutes les différences et discriminations auxquelles elles ont fait face tout au long de leur activité. La réforme des retraites proposée possède plusieurs types de mesures qui risquent de compliquer encore davantage la retraite des femmes :

Avoir des enfants n'est plus reconnu comme un élément impactant les carrières

Avoir un enfant pèse plus lourdement sur la carrière des femmes que des hommes (c'est ce que les Anglo-Saxons nomment le « Family Pay Gap »). À la naissance d'un enfant, une femme sur deux réduit son activité contre un homme sur 9. La réforme supprime la majoration de 10% pour le père et la mère à partir du 3ème enfant, ainsi que les trimestres supplémentaires par enfant pour les mères et la remplace par 5% de majoration à choisir entre le père et la mère dès le premier enfant. Dans la mesure où il s'agit d'un pourcentage de la pension, les hommes en percevant une plus grande, il est probable que l'arbitrage se fasse en faveur de l'homme. L'impact des enfants sur les carrières spécifiquement des femmes n'est donc pas reconnu.

Les pensions de réversion ne pourront être perçues qu'à partir de 62 ans (au lieu de 55)

Actuellement, les pensions de réversion (si mariage et en cas de décès de l'un des deux) peuvent être perçues dès l'âge de 55 ans. La réforme prévoit de retarder cet âge de perception des pensions de réversion à 62 ans. Ce décalage est important pour les femmes qui risquent de se retrouver en situation de précarité avant 62 ans.

La réforme de la prise en compte de la pénibilité

Les critères de pénibilité permettent de définir les emplois qui usent les corps et donc méritent une retraite anticipée. Ces critères de pénibilité - avant réforme - permettaient déjà mieux de considérer la pénibilité masculine que féminine. Mais la suppression de certains critères, comme l'exposition à des produits toxiques ou mutagènes, les postures pénibles et le port de charges lourdes vont particulièrement impacter les emplois les plus précaires des femmes. Parmi les salariés les plus exposés à ces pénibilités, on trouve les aides ménagères, aides à domicile auprès de personnes âgées, emplois très massivement féminins.

1 000 euros, comme plancher... complémentaire comprise

Le gouvernement annonce un minimum de retraite à 1 000 euros, mais il précise : complémentaire comprise. Aussi, cela pénalise les personnes qui ont eu des périodes actives morcelées ou à temps partiel mais qui ont quand même cotisé pour un complément retraite tout au long de leur vie active. Ainsi, c'est une sorte de double peine : elles se sont privées d'une partie de leurs maigres revenus du temps de leur activité et n'en bénéficieront pas à l'heure de leur retraite.

L'absence d'individualisation des droits :

la pension de retraite continue de dépendre du statut marital

La réforme prévoit une pension de réversion entre conjoints qui atteint 70% du niveau de revenu du couple avant décès. Mais cette mesure ne s'applique pas aux cas de PACS. Cela pose deux problèmes. En premier lieu, cela place le mariage comme forme ultime de vie en couple et, donc, il y a là une forme de morale qui date d'un autre temps. Mais, second problème, les situations de PACS, qui sont largement développées, sont défavorables aux femmes, notamment en cas de différences importantes de revenu. Le PACS, par défaut, se fait désormais par séparation de biens (ce qui n'était pas le cas avant où l'indivision était la norme). En cas de veuvage, les femmes ne peuvent plus bénéficier de la totalité de l'épargne réalisée au sein du couple durant la période de PACS. Or, les stratégies d'épargne au cours de la vie active permettent souvent de se prémunir contre les aléas de la retraite. En cas de PACS, désormais, les femmes ne bénéficient plus de l'usufruit des investissements et n'ont pas de pension compensatrice en cas de séparation. À la retraite, si elles deviennent veuves, elles sont donc soumises à une double peine du fait de ne pas s'être mariées (pas de réversion et plus d'épargne)...

DES INÉGALITÉS PLUS FORTES

« La France n'a pas fait le choix, et je pense qu'elle ne le fera jamais, du chacun pour soi et du tant pis pour les autres. Nous ne voulons pas confier le soin de nos anciens à l'argent-roi, » proclamait le premier ministre, le 11 décembre. Et pourtant, bien loin de les réduire, une grande partie des mesures aura pour effet de creuser les inégalités sociales. Cette réforme constitue une nouvelle étape dans le recul de la solidarité nationale envers les retraité-es, solidarité très entamée par les réformes précédentes.

Sur la pénibilité, le rapport se contente de maintenir les critères actuels, pourtant assez faibles puisqu'ils impliquent des conditions souvent difficiles à remplir. En 2017, moins de 1% des salariés du secteur privé ont pu bénéficier d'un départ anticipé à la retraite pour cause de pénibilité (la plupart pour exposition à l'amiante). Le projet évoque quand même une bonification des points. Il ne faut pourtant pas oublier que la majorité actuelle a réduit, en 2017, les facteurs de pénibilité pris en compte, excluant notamment les ports de charges lourdes, les vibrations mécaniques, les postures pénibles et l'exposition à des agents toxiques CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et exclut de réintégrer ces facteurs, qui, pourtant, affectent directement l'espérance de vie en bonne santé de milliers de travailleurs/euses. Les promesses du gouvernement en la matière relèvent donc de l'affichage sans contenu.

En haut de l'échelle sociale, les cadres supérieurs ne cotiseront plus qu'à trois plafonds de la sécurité sociale (contre huit aujourd'hui). C'est un gain direct pour les cotisations des employeurs au-delà des trois plafonds, mais une perte pour le système de retraite et une incitation des plus aisés à se tourner vers des complémentaires privées.

En bas de l'échelle, la promesse du minimum de 1 000€ n'est pour le coup pas universelle. Pour y avoir droit, il sera nécessaire d'avoir effectué une carrière complète, au minimum à temps plein, et jusqu'à « l'âge d'équilibre » proposé par le projet. Les travailleurs précaires, les agriculteurs ou agricultrices aux revenus faibles, les personnes à temps partiels comme celles qui auront connu des accidents de parcours ou se seront arrêtées pour élever des enfants auront beaucoup de mal à l'obtenir et seront renvoyées à des minimas sociaux inférieurs. Cette promesse des 1 000€ n'est juste que le recyclage d'une promesse de Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique en 2003, de porter à 85% du SMIC le minimum pour une carrière complète. **C'est inscrit dans la loi Fillon de 2003 (article 4), il suffit juste de l'appliquer.**

Enfin, pour présenter l'allongement du temps de travail, le gouvernement utilise une formule caractéristique du maquillage libéral, en proposant d'offrir « *plus de liberté dans le choix de l'âge de départ en retraite* ». Si cela ne désignait pas une réalité bien plus grave, cela prêterait presque à rire. Cela rappelle le « *travailler plus pour gagner plus* » de Nicolas Sarkozy : vous avez le choix d'être pauvre, le choix de subir les malus que

le nouveau système imposera. Mais, à la différence des gouvernements de droite, le gouvernement actuel n'assume pas l'allongement de la durée du temps travaillé et, pour tenir une « *promesse de campagne* » du candidat Macron, contourne le sujet en proposant l'instauration de « *l'âge d'équilibre* ». Ça sonne bien, ça fait justice sociale et, le plus fort, c'est que **cet âge, fixé aujourd'hui à 64 ans, pourra être plus facilement reculé.**

Les jeunes générations, très préoccupées, par le réchauffement climatique et l'état de la planète, ne souhaitent plus travailler plus, pour produire plus et consommer plus. Elles prônent un autre modèle de société. **Pourtant, l'objectif du projet du gouvernement est bien d'allonger la durée du travail et de pénaliser celles et ceux qui partiraient plus tôt à travers le système de bonus-malus.** Aujourd'hui, une grande partie des nouveaux/elles retraité-es ne sont déjà plus en activité au moment du départ en retraite et subissent une décote. Pour la génération née en 1954, cela représentait 40% des salarié-es. Et pourtant, cette génération n'a quasiment pas connu les nouveaux visages de la précarité qui se sont aujourd'hui généralisés comme le temps partiel imposé ou l'ubérisation de l'emploi. **Le gouvernement ne se soucie pas de l'effet de ses mesures sur les prochaines générations** (cf. encart), son calcul est d'abord politique : conserver le soutien d'un électorat conservateur majoritairement retraité. La seule véritable garantie pour laquelle Emmanuel Macron est prêt à se battre (au prix de sorties démagogiques comme l'abandon de sa retraite de président), ce n'est pas la justice sociale, c'est sa réélection en 2022.

Une jeunesse mobilisée contre un avenir de précarité

Syndicats étudiants, organisations de jeunesse politique, mouvements et associations écologistes, etc., ces dernières semaines, la jeunesse, dans toute sa diversité, s'est mobilisée contre la réforme des retraites. En plus de rejeter l'esprit même qui gouverne la réforme, nous refusons la logique de division qui sous-tend la clause d'antériorité (ou « *clause du grand-père* ») par laquelle le gouvernement, espérant désamorcer la contestation, propose de n'appliquer la réforme qu'aux nouvelles et nouveaux embauché-es. Cela faisant, le gouvernement veut faire porter le poids de cette réforme régressive aux jeunes générations, comme il lui fait porter aussi le poids de son inaction face au péril climatique. Essayer ainsi de diviser les opposant-es de la réforme, c'est oublier qu'on ne manifeste pas pour la défense de ses intérêts individuels : contrairement à ce que croit le gouvernement, la France n'est pas le pays des corporatismes, mais bien celui des solidarités et, notamment, des solidarités intergénérationnelles qui structurent le régime par répartition.

L'immolation d'un étudiant devant un CROUS de Lyon, le 8 novembre dernier, a mis en lumière la progression de la précarité chez les jeunes, contraints déjà de cumuler les petits boulots à côté de leurs études, peinant à se loger et à se nourrir, entrant de plus en plus difficilement sur le marché du travail et décrochant de plus en plus tardivement (voire jamais) un CDI. La précarité se généralise et devient un mode d'existence auquel nous serions sommés de nous adapter. Avec cette réforme, elle s'immiscerait jusque dans ce temps jusque-là préservé de la retraite.

Le débat et les mobilisations autour de la réforme des retraites dépassent de loin les questions techniques sur tel ou tel aspect de la réforme. Ce qui est visé est l'esprit même de la réforme et le monde qu'elle nous promet. Ce qui est visé, c'est une conception du temps comme devant être soumis intégralement aux logiques marchandes et productives. Ce qui est visé, c'est un aveuglement aux déterminismes sociaux et à la pénibilité des journées de travail qui, à terme, influe sur l'espérance de vie et le temps passé à bénéficier de sa retraite.

Nous nous inscrivons en faux par rapport au discours consistant à invoquer l'esprit de « responsabilité » envers les jeunes générations et générations futures pour justifier des politiques budgétaires et des mesures d'austérité. Cela revient à réparer un robinet dans une maison qui brûle. La priorité absolue est l'urgence écologique, c'est un péril qui compromet très directement nos avenir à toutes et tous.

C'est donc au nom de notre droit à un avenir viable et vivable, libéré de la précarité, que nous nous mobilisons aujourd'hui contre la réforme des retraites. L'ensemble du pacte social, système de retraites compris, doit être repensé à l'aune de l'urgence écologique, qui est aussi une formidable opportunité pour réinventer des imaginaires politiques et aller vers une société du temps libéré et du bien vivre.

Un autre projet est possible et doit être réfléchi dans le cadre d'une refondation du pacte social à l'aune d'un projet de société écologiste. Il est question de nos avenir à toutes et tous, la génération climat ne se résignera pas à se voir priver ni de retraite ni de planète.

ET RIEN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le saucissonnage des réformes du gouvernement Macron fait souvent l'impasse sur le changement climatique, limitant ses propositions environnementales au seul ministère « en charge de la transition écologique et solidaire ». Il en va de même pour la proposition de réforme des retraites. À aucun moment n'est évoquée la transformation majeure du climat que nous sommes en train de vivre et qui aura d'importantes conséquences sur les futures générations.

Le régime proposé par le gouvernement, avec une valeur du point incertaine, incite grandement à la capitalisation. Or, les fonds de type « Blackrock », qui gèrent ces retraites par capitalisation, sont à la fois prédateurs pour le climat et particulièrement vulnérables aux crises économiques qui seront causées par le réchauffement climatique. C'est le risque, là, de voir la retraite de centaines de milliers de personnes réduite à néant. Et, de manière plus sournoise, ces fonds ont dans leur bilan énormément d'actifs hérités de la révolution industrielle et qui sont donc liés aux hydrocarbures fossiles. Ils n'ont donc pas du tout intérêt à la transition écologique : si, demain, nous arrivions

enfin à interdire ou réduire drastiquement le recours aux énergies fossiles, une grande partie de ces grandes banques et fonds d'investissement serait virtuellement en faillite. De fait, l'épargne des Français-es serait directement menacée si l'on décidait de mettre en place la transition écologique.

Le *Compte à rebours du Lancet* publie tous les ans un état des lieux de 41 indicateurs de santé. Il indique qu'un enfant né aujourd'hui verra sa santé affectée par le changement climatique : baisse des rendements agricoles, diffusions des maladies tropicales, pollution de l'air, catastrophes climatiques plus fréquentes, etc. L'allongement de la durée de vie à déjà tendance à stagner et il est désormais probable que la durée de vie en bonne santé ne se réduise dans les années à venir. Le même document indique que « *les hausses de température et les canicules continuent de réduire la capacité de travail de diverses populations, et ce, de manière de plus en plus prononcée. En 2018, 45 milliards d'heures de travail potentiel ont été perdues à l'échelle mondiale* ». Comment continuer à envisager un système de retraite sur le modèle d'hier, espérant comme le messie la croissance économique et ignorant totalement que le monde dans lequel nous vivons a déjà changé et changera encore plus brutalement si aucune mesure n'est prise. Les inégalités sociales sont amplifiées par les menaces écologiques, le mouvement des gilets jaunes, l'an dernier, a clairement indiqué que justice sociale et justice environnementale doivent être des combats menés de front. L'effort pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit s'accompagner d'un plus grand partage des richesses. Plutôt que d'être pesée au trébuchet des équilibres financiers, toute nouvelle politique doit être conduite à l'aune de cette réalité qui s'impose à nous et fera bientôt passer pour de petits calculs d'apothicaire les débats sur le financement des retraites.

Penser les retraites du monde à venir, c'est penser un équilibre viable pour tous, un projet qui promette à toutes les générations de vivre bien, et ne pas transmettre en héritage à nos enfants et petits enfants la dette sociale comme on reporte aujourd'hui la dette écologique.

Pour un système plus juste, une maison commune des retraites

EELV propose de passer du système actuel, complexe et peu lisible, à un régime unifié sous forme d'une « **maison commune des régimes de retraites** » qui reposerait sur les principes suivants : un financement plus juste, une durée de vie au travail plus courte, la suppression de la décote pour ouvrir les possibilités de départs dès l'âge légal atteint, une prise en compte effective et complète de la pénibilité, des conditions de travail décentes et adaptées pour les salariés en fin de carrière.

UN SYSTÈME PLUS JUSTE

Un élargissement du financement par la contribution des revenus du capital

Depuis la mise en place de la « *flat tax* », ou prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) au 1er janvier 2018, le prélèvement global est plafonné à 30%, sans progressivité, alors qu'avait été mise en place dans la mandature précédente, la « *barémisation* » des revenus du capital, c'est-à-dire l'entrée dans l'assiette de l'impôt sur le revenu des revenus du capital, au même titre que les revenus du travail. En conséquence, alors que les revenus du travail sont soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire potentiellement 45% d'imposition au titre de la tranche la plus élevée, les revenus du capital ne sont, eux, soumis qu'à une taxation de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, etc.). Les marges de manœuvre en terme de prélèvement social sur les revenus du capital sont donc significatives et permettraient de financer les revenus de solidarité (minimum vieillesse, etc.) et, ponctuellement, le Fonds de réserve pour les retraites, fonds créé en 2001 pour faire face au déséquilibre démographique lié au « *papy boom* ». Le déficit de la Sécurité sociale sera comblé en 2024. Dès lors, la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale), chargée de son remboursement, devrait dégager chaque année environ 20 milliards d'euros. Une part de cette somme pourrait également être allouée à la soutenabilité du système des retraites. Dans la même logique, il nous semble indispensable de revoir l'ensemble des cotisations, mises en place par les gouvernements successifs, qui sont venues grever les ressources de la protection sociale. Enfin, rappelons que les écologistes sont pour le rétablissement de l'ISF au barème antérieur à la réforme Sarkozy, dont la suppression a fait perdre aux caisses de l'État 20 milliards d'euros en cinq ans.

La suppression des « retraites chapeau »

Pour un système universel et juste, la possibilité de retraites supplémentaires, dites « retraites chapeau », doit être supprimée. Ce système, financé par des cotisations supplémentaires des entreprises, ne bénéficie le plus souvent qu'à une poignée de cadres dirigeants, 200 000 en France selon l'Inspection générale des finances. Si des marges de manœuvre existent dans les entreprises en matière de cotisations retraites, elles doivent bénéficier à tou-tes.

La fin du cumul emploi-retraites

Dans les pays avec des retraites faibles ou à points, celles et ceux dont les revenus sont insuffisants sont contraint-es au travail jusqu'à la fin de leur vie. En France, c'est déjà la situation de nombre de paysans et artisans. Le cumul emploi-retraites, censé aider au départ ceux qui ont eu des carrières fragiles, bénéficie aujourd'hui en premier lieu aux actifs ayant les meilleures rémunérations et n'ayant pas de difficulté à se maintenir en emploi.

La solidarité nationale, au lieu de réduire la paupérisation des retraités, vient ainsi, paradoxalement, subventionner ceux qui en ont le moins besoin. Ce système serait, de plus, accentué dans les propositions actuelles du gouvernement, puisque les retraités actifs pourraient non seulement cumuler les deux revenus, mais aussi recharger leurs droits. Europe Écologie Les Verts propose de sortir progressivement de ce dispositif injuste et, dans l'immédiat, de le réformer pour qu'il réponde à son objectif initial de justice sociale. De plus, nous défendons une hausse du minimum retraites jusqu'à 100% du SMIC net.

Le maintien de la durée de vie au travail moyenne

L'allongement de la durée de vie au travail n'est pas envisageable. Au moment de la liquidation de leur pension, la moitié des retraités ne sont déjà plus en emploi : 21% sont en pré-retraite ou retraite anticipée et 29% au chômage, en invalidité ou dépendant des minimas sociaux.

Au travers de « l'âge pivot », de la réforme des conditions de départ des régimes spéciaux ou de la suppression des trimestres cotisés par enfant pour les mères, les propositions du gouvernement conduisent à un allongement de la durée de vie moyenne au travail, réduisant, de fait, l'accès à l'emploi des jeunes et des personnes les plus éloignées du travail. Cette orientation est un contresens historique : les gains de productivité devant se traduire par une reprise de la diminution tendancielle du temps de travail.

Et elle fait l'impasse sur l'analyse de l'explosion du nombre d'arrêts maladie et de licenciements pour inaptitude constatée ces dernières années qui démontre les difficultés des salariés seniors à terminer leur carrière dans des conditions de travail et de vie adaptées. Nous refusons l'augmentation de la durée de cotisation ainsi que le recul de l'âge légal.

Une retraite anticipée pour les salarié-es et les agents ayant été exposé-es à des facteurs de pénibilité au cours de leur carrière

Le gouvernement actuel a exclu, en 2017, dans les ordonnances travail, quatre critères de pénibilité parmi les dix qui avaient pourtant fait l'objet d'un accord interprofessionnel entre organisations syndicales et patronales en 2008. Ces quatre facteurs - les vibrations mécaniques, l'exposition à des produits toxiques ou mutagènes, les postures pénibles et le port de charges lourdes - doivent être réintroduits dans le compte professionnel de prévention.

Le nombre de points nécessaires pour acquérir un trimestre cotisé, aujourd'hui fixé à 10, doit être diminué pour permettre à plus de salarié-es exposé-es un départ anticipé. L'âge de départ doit pouvoir être abaissé à 59 ans, si le nombre de points acquis le permet, et la prise en compte de la pénibilité doit être ouverte à toutes et à tous. L'industrie, l'agriculture, le bâtiment, les métiers dans l'esthétique et tant d'autres secteurs exposent les salariés à des produits toxiques souvent classés dangereux après coup. Cette pénibilité, fruit des choix économiques et politiques, s'aggrave avec les pollutions, le réchauffement climatique et doit être prise en compte dans les retraites à venir.

Une liberté accrue pour les citoyen·nes dans l'arbitrage niveau de pension/âge de départ à la retraite

Que ce soit au travers de l'âge pivot ou de la durée de cotisations pour une pension à taux plein, le système de décote/surcote pénalise ceux qui souhaiteraient partir plus tôt à la retraite et frappe durement les carrières incomplètes, et donc les plus précaires, de plus en plus nombreux. **Europe Écologie Les Verts propose au contraire une plus grande liberté donnée aux salarié·es de partir plus tôt en touchant une pension, certes proportionnelle à leur durée de cotisation, mais sans être pénalisé·es par une décote.**

L'ouverture de possibilités d'aménagement pour les salariés en fin de carrière

Europe Écologie Les Verts propose d'ouvrir des droits nouveaux aux salariés en fin de carrière, notamment le droit à la retraite progressive par le passage à temps partiel. La retraite progressive, c'est-à-dire le cumul d'un temps partiel et d'une partie de sa retraite, existe, mais le dispositif est très peu utilisé car trop contraignant. Celui-ci doit être assoupli et développé.

UN SYSTÈME PLUS SÛR

La garantie du niveau de pension acquis à la liquidation

Le système à points est facteur de volatilité pour les pensionné·es. La mise en place du système à points en Suède, dans le but de limiter le poids des pensions dans le PIB, a eu le double effet de créer une volatilité des pensions d'une année sur l'autre et de faire reculer le niveau de remplacement qui n'est que de 53% contre 74% en France. Le premier principe à respecter pour un système plus sûr est la garantie du niveau de pension acquis à la liquidation. Il ne peut devenir une variable d'ajustement des finances publiques.

Le maintien du calcul de la pension sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé

Le calcul de la retraite sur l'ensemble des années d'activité avantage, en termes relatifs, celles et ceux qui ont eu des carrières longues mais « plates », mais pénalise celles et ceux qui ont des périodes de précarité avec des niveaux de revenus inférieurs. Pour éviter la double peine, carrière précaire / pension minimum, il faut maintenir le calcul sur les 25 meilleures années.

Un système universel par une harmonisation progressive des salaires et des régimes

Avant d'envisager une harmonisation progressive des régimes, il faut prendre en compte tous les éléments constitutifs du contrat social qui lie les agents fonctionnaires ou des régimes spéciaux à leur employeur. Trois conditions doivent être réunies pour une intégration des fonctionnaires et des régimes spéciaux dans une maison commune des retraites : une revalorisation salariale conséquente, la garantie des droits acquis dans le système actuel, l'intégration des primes dans le nouveau calcul.



Pour une approche européenne de la question des retraites

Dans le cadre du débat européen actuel sur la viabilité des finances publiques, les régimes de retraite sont davantage considérés comme un fardeau pour les finances publiques qu'un instrument capital pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Cette vision fait l'impasse sur le rôle fondamental des régimes publics de retraite dans l'Union européenne qui permettent la redistribution sur le cycle de vie de chaque individu et sur la société entière.

Si les États membres sont responsables de la sécurité sociale et de leur marché du travail national, l'Union européenne doit cependant assumer sa responsabilité en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté en fixant des normes minimales. Dans ce cadre, **une directive cadre européenne pour un revenu minimal**, incluant des mesures de lutte contre la pauvreté des personnes âgées, est absolument nécessaire. L'Union européenne doit définir **les principes de ce qui constitue des pensions de retraite adéquates et universelles**. Il s'agit de mettre en place des normes communes, d'établir des règles du jeu équitables en matière de protection sociale et de permettre aux retraités de vivre dignement.

Dans un monde où les carrières « atypiques » sont devenues la règle, il faut aujourd'hui tenir compte des interruptions de carrière et des changements professionnels, sans sanctionner les travailleurs. Une approche prenant en considération toute la durée de la vie professionnelle d'un individu, appelée « **approche fondée sur le cycle de vie** » apparaît la plus pertinente. Il est en effet impératif de déplacer le débat d'un âge fixe de départ à la retraite aux questions fondamentales d'adéquation et de solidarité, tout en garantissant la viabilité financière des systèmes publics de retraite.

Les régimes publics de retraite doivent, non seulement, être équitables, mais, également, en capacité d'empêcher les citoyen-nes de tomber dans la pauvreté. Ils se sont avérés être les régimes 1) les plus inclusifs pour la protection, 2) les plus équitables pour la redistribution et, surtout, 3) les plus rentables. En effet, la comptabilité des coûts complets démontre que les régimes publics de retraite présentent un « **retour sur investissement** » élevé dans les mécanismes sociaux contre la pauvreté des personnes âgées.

Si les pensions basées sur la solidarité doivent rester au cœur de nos régimes européens de retraite, d'autres régimes peuvent venir s'ajouter.

La justice fiscale doit cependant toujours présider au financement de tous systèmes additionnels.

On observe une perte des droits à pensions complémentaires ou d'avantages financiers lorsque les travailleurs traversent les frontières au sein de l'Union ou même lorsqu'ils changent d'emploi à l'intérieur d'un même État membre. Il y a urgence pour la Commission à présenter **une nouvelle proposition de directive relative à la portabilité des droits à pension complémentaire**. Cette directive devrait garantir la possibilité de souscrire à un régime de retraite collectif, quel que soit l'âge, avec de courtes périodes d'acquisition des droits et la garantie de transférer les droits à pension complémentaire en cas de changement d'employeurs (transférabilité) via des procédures administratives accessibles et transparentes.

Réformer le cadre réglementaire régissant les pensions privées et les régimes de retraite collectifs (qui relève aujourd'hui du domaine de la protection des consommateurs) apparaît prioritaire. En ce qui concerne les régimes de retraite collectifs, il est essentiel que ceux-ci soient dûment protégés en cas de faillite, qu'ils soient ouverts à tous les travailleurs, quel que soit leur statut ou leur âge, et que la mobilité des travailleurs ne soit pas sanctionnée par une réduction des prestations.

Refonder le pacte social

Nous sommes à la croisée des chemins. Nous ne retrouverons plus les conditions économiques de la seconde moitié du XX^e siècle. Les risques d'effondrement nous placent devant des choix inédits. Ainsi, nous ne pouvons plus continuer à asseoir notre pacte social sur la croissance et le financement de nos politiques sociales sur la simple redistribution des fruits de la croissance. Face aux prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), penser comme nous le faisons à un système de retraite pérenne à 30 ans ou 40 ans, avec un taux de croissance de 1,5% par an, a quelque chose d'absolument irréaliste. Car qui dit croissance dit émission de gaz à effet de serre (GES), déforestation, extractivisme et recul de la biodiversité. C'est autrement qu'il faut de nos jours aborder la problématique des retraites. Construire les bases d'une société du Bien Vivre et poser autrement qu'en terme d'augmentation du produit intérieur brut (PIB), la question de la vieillesse, du soin et de la solidarité intergénérationnelle. Nous, écologistes, considérons que nous devons refonder notre pacte social, celui issu des travaux du CNR, sur d'autres bases, tenant compte des émissions de GES, du réchauffement climatique et des limites matérielles de la planète.

L'impossible découplage absolu

On désigne par découplage, l'idée que la croissance du PIB pourrait se réaliser sans croissance absolue de la consommation d'énergie. Or, depuis plus de 50 ans, malgré les progrès techniques et l'amélioration de l'efficacité énergétique, on observe une corrélation positive entre l'activité économique et la consommation d'énergie, donc, in fine, l'émission de gaz à effet de serre (GES). On constate, en effet, une augmentation tendancielle des émissions de GES, qui ont été multipliées par 2,4 depuis 1970. Le découplage n'existe pas.



Pour tenir l'objectif d'un réchauffement limité à 1,5°C, il faut, selon le GIEC (Global Warming of 1.5°) puis le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), faire décroître les émissions mondiales de 7,6% par an entre 2020 et 2030. C'est mission impossible avec les scénarios de croissance du COR, même celui à 1% par an.

Pour cela, trois leviers sont envisageables : un autre rapport au travail , des services publics renforcés pour le troisième âge et la mise en place d'un revenu universel d'existence.



photo ©JeanneMenjoulet - Flickr

Alors qu'il faudrait réduire la production et le temps de travail, le projet de réforme des retraites du gouvernement, en fixant un âge pivot dit « d'équilibre » à 64 ans, poursuit comme objectif prioritaire l'augmentation significative de la durée de travail. « *Il faut dire aux Français clairement, tranquillement, le faire progressivement, que nous allons travailler plus longtemps* » martèle, depuis plusieurs semaines, le premier ministre.

Cette approche est contraire, non seulement aux aspirations d'une majorité de Français-es, qui souhaitent profiter de leur retraite en bonne santé, mais de l'impératif écologique et de la critique du productivisme. Selon une étude britannique, les citoyen-nés européen-nés devraient drastiquement réduire leur temps de travail pour limiter le réchauffement climatique. Nous devons travailler moins et mieux, retrouver le sens du travail, produire moins pour préserver nos milieux de vie et consommer autrement en tenant compte des limites de la planète.

Nos propositions

1

Relancer la négociation sur la réduction du temps de travail tout au long de la vie, avec comme objectif d'aller vers les 32 heures lissables sur une année ou plus, développer la semaine des 4 jours, les congés sabbatiques, etc. Ces différentes mesures permettront de réduire le chômage de masse, d'apporter des cotisations sociales supplémentaires et de créer du temps libre de masse.

2

Garantir un droit à la retraite à taux plein à partir de 62 ans, mais en tenant compte des années d'études, de toutes les pénibilités au travail, ainsi que des interruptions d'activité.

3

Engager un véritable plan de lutte contre la dégradation des conditions de travail et les risques psychosociaux.

LUTTER CONTRE « L'UBÉRISATION » ET LE TRAVAIL « LOW COST »

Depuis plusieurs années, on constate la forte progression de l'économie du service à la demande autour des plateformes Internet qui proposent des services (aide à domicile, livraison, nettoyage, etc.) sans avoir à salarier leur main-d'œuvre. En mettant en contact des demandeur-es et des offreur-es de services, ces plateformes permettent de mobiliser le travail d'autrui à leur profit sans assumer les responsabilités attachées normalement à l'employeur. Cette « ubérisation » du travail soulève de nombreux problèmes. En particulier, dans ce système, l'ensemble des risques (santé, chômage, etc.) est à la charge du prestataire, qui n'est ni salarié-e ni entrepreneur-e, puisque ces personnes doivent, pour pouvoir accéder à la plateforme, remplir un grand nombre d'obligations qui les éloignent du statut d'indépendant.

Nos propositions

1

Instaurer une vraie protection pour les nouveaux statuts : autoentrepreneurs, vrais / faux salarié-es de type Uber, etc. Aujourd'hui, ce modèle économique est inopérant car il ne contribue pas au financement de la protection sociale. Ces travailleurs/euses, comme les autres, doivent être protégé-es en cas d'accidents du travail, de maladie ou de licenciement et bénéficier d'une retraite décente.

2

Assurer la contribution des plateformes aux charges publiques en France en luttant contre les montages fiscaux permettant d'échapper à l'impôt.

RENFORCER LES SERVICES PUBLICS

Permettre à chacun-e de vivre mieux nécessite de protéger le pouvoir d'achat des retraité-es les plus modestes, mais aussi de renforcer les solidarités. Pour cela, la présence de services publics proches et gratuits est fondamentale, pour lutter contre l'isolement de nombre de personnes âgées et l'enclavement de nombreux territoires. « *Plus de liens et moins de biens* ». À l'opposé des logiques comptables et libérales actuelles qui ferment des bureaux de postes, des gares et font s'étendre les déserts médicaux, les écologistes défendent des services publics qui fonctionnent en dehors de toute logique marchande, que ce soit dans le domaine de la santé, des transports collectifs ou de la culture. Nous devons renforcer la sphère de la gratuité et sortir de la marchandisation des besoins sociaux.

Nos propositions

1

Favoriser l'activité bénévole et les lieux d'échanges intergénérationnels, encourager à la mixité des générations dans les logements neufs.

2

Sécuriser l'accès aux soins des plus fragiles, notamment instaurer la garantie d'une visite médicale annuelle gratuite à toutes les personnes de plus de 65 ans.

3

Augmenter le nombre de places en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics et encourager la mise en place de structures d'accueil à des coûts raisonnables, respectant l'indépendance des seniors lorsque cela est possible.

4

Mieux financer la prise en charge de la dépendance, notamment via la taxation des patrimoines les plus élevés.

DU REVENU MAXIMUM ACCEPTABLE AU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Parce que la place du travail dans nos sociétés doit être réinterrogée, parce que la croissance ne résout ni le chômage de masse ni la précarité, parce que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour lui permettre de Bien Vivre, nous défendons l'instauration du Revenu universel d'existence et du Revenu maximum d'activité.

Nos propositions

1

Fixer un revenu maximum pour toutes et tous, actifs/ves ou retraité-es, défini comme le multiple d'un revenu minimum décent.

2

Mettre en oeuvre, progressivement, une allocation universelle, inconditionnelle, individuelle, permanente et cumulable avec toute autre forme de revenus. Ce revenu inconditionnel doit constituer une base garantissant un niveau de vie suffisant pour accéder aux biens et aux services essentiels. Ce revenu devra s'inscrire dans une logique de dépassement du capitalisme en déclinant le principe d'un droit d'existence en dehors du salariat et de son lien de subordination.

Conclusion

Un projet positif face à une réforme régressive

Alors que la jeunesse se mobilise pour réclamer le droit à un avenir, la réponse politique ne saurait être puisée dans les recettes du passé qui ont prouvé leur inefficacité à améliorer le pouvoir de vivre, à lutter contre les inégalités et à enrayer le dérèglement climatique.

Une réforme des retraites est nécessaire, non parce que le gouvernement en épuise les caisses et que, en pompier pyromane, il entend prétendre en éteindre l'incendie, mais parce que le système actuel n'est pas suffisant. Le monde n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui, mais les revenus n'ont que rarement été aussi mal partagés. Les dernières études sur les inégalités en France démontrent que, depuis les crash des années 60 - 70, jamais les inégalités n'ont été aussi fortes. Le monde du travail, toujours plus productif, épuise les personnes mais fait fonctionner l'économie sur leur énergie perdue. Travailler plus, consommer plus, gagner moins : telle était l'étincelle qui a mis le feu aux « gilets jaunes » et qui consume la planète.

Nous proposons, avec ce projet, un horizon différent de ce qui a été la norme jusqu'ici. Nous nous inspirons des expériences qui ont prouvé leur efficacité et des trajectoires économiques de lutte contre les inégalités en prenant en compte ce que les dirigeants de ce pays, qu'ils et elles soient économiques ou politiques, n'ont jamais regardé en face : le dérèglement climatique et les destructions de la nature en cours.

Nous proposons de repenser le travail pour en créer plus, pour le partager mieux, et pour qu'il respecte ce bien commun qui rend nos vies possibles : la planète.

Nous proposons des solutions pour que celles et ceux qui paient le lourd tribut de décisions politiques ou industrielles dangereuses pour leur santé sortent de la double peine des fins de vies appauvries en argent et en énergie du fait d'une santé altérée.

Nous proposons des solutions qui donnent les moyens aux jeunes générations de trouver un travail et d'en vivre.

Nous proposons de sortir d'un système qui rend les Françaises et les Français malheureux, comme en témoignent les différentes études sur le bonheur en France, pour se donner un nouvel avenir.

Nous avons la capacité de faire de la France le pays leader de la transition. Une transformation créatrice d'emplois à travers les territoires, pas uniquement dans les métropoles. Un million d'emplois à moyen terme pour commencer l'équilibrage vers le haut du système des retraites et redonner vie à nos territoires et nos campagnes.

Cet autre projet de réforme des retraites est une proposition écologiste face à une réforme régressive. Nous la soumettons au débat et vous proposons de l'enrichir avec nous. C'est collectivement que nous saurons construire une alternative à un système qui s'effondre. Il nous revient de faire que l'effondrement qui gronde soit celui d'un système, pas celui du monde, mais bien la base de la construction d'un nouvel horizon commun, celui des conquêtes sociales et environnementales.

Coordination : *François Thiollet*, membre du bureau exécutif d'Europe Écologie - Les Verts

Rédaction :

Julien Bayou, secrétaire national d'Europe Écologie - Les Verts

Sandra Regol, secrétaire nationale adjointe d'Europe Écologie - Les Verts

Alain Coulombel, porte-parole d'Europe Écologie - Les Verts

Eva Sas, porte-parole d'Europe Écologie - Les Verts

François Thiollet, membre du bureau exécutif d'Europe Écologie - Les Verts

Esther Benbassa, sénatrice de Paris

Mounir Satouri, député européen

Claire Lejeune, co-secrétaire fédérale des Jeunes Écologistes

Sandrine Rousseau, économiste

©Europe Écologie - Les Verts - janvier 2020
3 rue de Vincennes 93100 Montreuil - contact@eelv.fr

